

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 24/01/2019
 Extrait : 01/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 25
 Votants : 31

Délibération :
N° DEL_2019_008

OBJET :
 Plan mercredi (Annexe 09-01)

Séance du 31 janvier 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie DELMARRE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Nelson MANE à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Catherine TISSIER à M. Gérald GAUDIN, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s) :

Vu les articles L. 551-1 et R. 551-13 du Code de l'Education.
 Vu l'article R. 227-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
 Vu le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).
 Vu l'instruction n°2018-139 du 26 novembre 2018.
 Vu la délibération n° DEL 2015-057 du 25 juin 2015 relative à la convention de Projet Éducatif de Territoire (PEDT).
 Vu la délibération n° DEL 2018 -038 du 17 mai 2018 relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Contenu :

De septembre 2017 à mai 2018, la Ville de RIVE DE GIER a travaillé à l'évaluation de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et à l'écriture du nouveau PEDT.

L'État a décidé que les nouveaux PEDT seraient inclus au Plan mercredi, à partir de septembre 2018.

Il permet de créer une meilleure cohérence entre temps scolaire et périscolaire, tout en développant une nouvelle génération de projets éducatifs territoriaux.

Il marque une nouvelle étape de l'engagement de l'État, des organismes sociaux et du secteur associatif pour accompagner les collectivités dans le développement d'une offre périscolaire riche et diversifiée.

Le Plan mercredi permet un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

La commune va donc travailler en étroite partenariat avec les écoles et les deux centres sociaux afin d'harmoniser les projets pédagogiques et de proposer un accueil de loisirs les mercredis de qualité en cohérence avec tous les acteurs éducatifs du territoire.

Les objectifs du plan mercredi

- renforcer la qualité des offres périscolaires,
- promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi,
- favoriser l'accès à la culture et au sport,
- réduire les fractures sociales et territoriales.

Les moyens

- les normes d'encadrement adaptées,
- une majoration de la prestation versée par la CAF.

La commune à travers la gestion de son PEDT labellisé Plan mercredi, assura la coordination des actions menées les mercredis dans le cadre des accueils de mineurs, municipaux ou associatifs, sur son territoire.

Ce plan associe également les Ministères de la Santé, de la Culture, des Sports, et le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal, à signer la convention Plan mercredi.

Le conseil municipal a l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention Plan mercredi.

S'abstenant : 2

Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

**Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN**